DEPARTEMENT DE L'HERAULT
MAIRIE DE CRUZY

34310

Téléphone : 04 67 89 41 46
Adresse mail : contact@mairie-cruzy.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2026 A 18 H 15

L'an deux mille vingt-six et le 8 septembre à 18 h 15, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy AFFRE, Maire.

PRESENTS : R. AFFRE - J-M. CARCELLER - V. DOUVILLE DE FRANSSU - M. AZEMA - M. DEMBELE - J-F. CHEVALIER - D. MORILLO - M. ANCESSY - N. VINUELAS - J. SAÏSSET - D. MALBRANQUE - C. ANDREU - C. VALETTE - L. COLLINET - E. TOUBEAU.

A 18 h 15, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire propose comme secrétaire de séance Madame Céline VALETTE.
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne Madame Céline VALETTE, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :
- Désignation d'un correspondant incendie et secours.
Sa demande est acceptée à l'unanimité.

- Désignation d'un correspondant incendie et secours :

Monsieur le Maire expose que l'Etat nous impose de désigner un correspondant incendie et secours qui devra assurer les missions suivantes :

- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde.

- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il propose Monsieur Didier Malbranque, conseiller municipal délégué, pour assurer cette fonction.
Le Conseil Municipal décide de désigner M. Malbranque en qualité de correspondant incendie et secours.

L'ordre du jour est alors abordé.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2026.
2/ Adoption du rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
3/ Adoption du rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
4/ Demande de renouvellement de l'habilitation funéraire.
5/ Désignation d'un référent déontologue.
6/ Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH).
7/ Révision de la tarification des photocopies.
8/ Décision modificative : virement de crédits.
9/ Création de postes.
10/ Questions diverses.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2026.
Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juin.
Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

2/ Adoption du rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales impose à tout gestionnaire d'un service public la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service en question. Il s'agit ici du service public d'assainissement collectif. Ce rapport et sa délibération doivent être transmis au Préfet et rendus publics par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.
Il convient cette année de valider le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'exercice 2025.
Monsieur le Maire demande au Conseil de valider ce rapport. Le Conseil Municipal le valide à l'unanimité.

3/ Adoption du rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales impose à tout gestionnaire d'un service public la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service en question. Il s'agit ici du service public d'eau potable. Ce rapport et sa

délibération doivent être transmis au Préfet et rendus publics par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Il convient de valider le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2025.
Monsieur le Maire informe l'assemblée que le rendement du réseau de distribution d'eau potable, pour l'exercice 2025, s'élève à 80.6 % alors qu'il était de 87.2 % en 2024. Les pertes sur réseaux ont considérablement augmenté en 2025. Mais un rendement se situant aux alentours de 80 % reste tout à fait acceptable.
Monsieur le Maire demande au Conseil de valider ce rapport. Le Conseil Municipal le valide à l'unanimité.

4/ Demande de renouvellement de l'habilitation funéraire.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que notre habilitation funéraire arrive à expiration le 17 décembre 2026. Il propose de déposer une demande de renouvellement auprès des services préfectoraux.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la demande de renouvellement de l'habilitation funéraire pour la régie municipale des pompes funèbres dans les mêmes conditions que précédemment.

5/ Désignation d'un référent déontologue.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en application de l'article L.1111-14 du CGCT, tout élu local doit avoir la possibilité de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés par la Charte de l'Elu local.
En 2023, nous avions désigné le Collège des Référents Déontologues préconisés par le Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux. Ce collège ayant été nommé pour 3 ans, le CFMEL a décidé de le reconduire en 2026 pour 3 années supplémentaires.
Monsieur le Maire propose donc de renouveler notre adhésion au service commun du Collège des Référents Déontologues et de répondre ainsi aux obligations fixées par la Charte de l'élu local.
Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

6/ Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH).

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en 2023, nous avions décidé d'instaurer la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV). Cette taxe prendra fin au 31 décembre 2026 et sera remplacée par la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH).
Toutefois, le passage de la THLV à la TVLH n'étant pas automatique, il est nécessaire d'adopter une nouvelle délibération d'institution avant le 1er octobre 2026, si nous souhaitons continuer à percevoir les recettes liées à cette taxation.
Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'institution de Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH), pour application au 1er janvier 2027.

7/ Révision de la tarification des photocopies.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la dernière délibération du Conseil Municipal relative à la tarification des photocopies date du 17 décembre 2001.
Cette tarification, devenue obsolète, nécessite aujourd'hui d'être actualisée afin de tenir compte des services désormais proposés au public, notamment la réalisation de photocopies en couleur et au format A3.
Il propose donc d'appliquer, à compter du 1er octobre 2026, la tarification suivante :

- A4 N/B (recto et recto/verso) : 0.30 €
- A4 couleur (recto et recto/verso) : 0.50 €
- A3 N/B (recto et recto/verso) : 0.50 €
- A3 couleur (recto et recto/verso) : 1.00 €

La gratuité des copies réalisées pour les associations est maintenue.
Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

8/ Décision modificative : virement de crédits.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que depuis cette année, les contrôles comptables automatisés effectués par la DGFIP font apparaître une anomalie dès lors que les comptes de la collectivité ne concordent pas au centime près avec ceux du comptable public.
Jusqu'à présent, ce contrôle était réalisé à l'euro près.
Son renforcement nécessite désormais d'ajuster les crédits budgétaires afin d'assurer la concordance au centime près entre les écritures de la collectivité et celles du comptable public.
Il convient, alors, de prendre une décision modificative afin d'abonder :

- le compte R 001 de 0,28 € ;
- le compte R 002 de 0,08 €.

Le Conseil Municipal se prononce à la majorité (1 abstention) sur cette décision modificative.

9/ Création de postes.

Deux évolutions concernant les emplois communaux nécessitent une modification du tableau des effectifs :

- Un agent de la police municipale remplit désormais les conditions statutaires lui permettant d'accéder au grade de chef de service de police municipale principal de 2ème classe. Il convient, en conséquence, de créer le poste correspondant préalablement à sa nomination.
- Le recrutement prochain d'un secrétaire général de mairie sur le grade de rédacteur territorial nécessite également la création du poste correspondant.

La création de ces deux postes entraîne une modification du tableau des effectifs de la collectivité.
Le Conseil Municipal valide cette modification à l'unanimité.

10/ Questions diverses.

- **Pistes DFCI** : Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Départemental a demandé au Préfet l'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement afin d'assurer de manière pérenne la mise aux normes et l'entretien des pistes DFCI qui desservent les espaces forestiers présents sur la commune. Nous sommes concernés par l'AVC 2 et 14 et nous devons nous prononcer sur l'approbation du projet de servitude de passage et d'aménagement de ces 2 voies DFCI.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de servitude de passage et d'aménagement pour les voies DFCI n° AVC 2 et 14.

- **Congrès des Maires 2026** : Monsieur le Maire précise que le Congrès des Maires 2026 se tiendra du 24 au 26 novembre 2026 à Paris. Il souhaite représenter la commune à cette occasion, accompagné de Monsieur Didier Malbranque.
Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

- **Evolution des moyens de paiement** : Le paiement par chèque arrive à sa fin. Il conviendra de passer au paiement électronique. Pour ce faire, il serait nécessaire de s'équiper d'un Terminal de Paiement Electronique ou TPE sous forme d'une caisse enregistreuse déplaçable qui serait utilisée pour le paiement des droits de places au marché, les locations de salle polyvalente et les frais d'obsèques.
Pour la régie de l'Eau et de l'Assainissement, le recours à la mensualisation et/ou paiement à l'échéance doit être privilégié.
Le Conseil Municipal valide l'acquisition d'une caisse enregistreuse-TPE.

- **Travaux de la Cave Vidal** : Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les travaux de démolition des cuves de la cave VIDAL débuteront le 5 octobre prochain.
Afin de permettre le bon déroulement de ces travaux, il convient d'organiser le déménagement temporaire des cabinets médicaux.
Ainsi, mercredi 30 septembre, le cabinet du médecin sera transféré à la salle du 3ème âge située à la salle polyvalente.
Vendredi 2 octobre, le cabinet de l'ostéopathe sera déménagé à la salle du tennis, située au club house.
Les kinésithérapeutes ne souhaitent pas, à ce stade, envisager leur déménagement. Monsieur Saïsset précise toutefois qu'un risque d'effondrement ne peut être totalement écarté. Monsieur le Maire reprendra contact avec eux afin de les sensibiliser à la situation et aux risques potentiels liés au maintien dans les locaux.

- **Salle polyvalente** : Monsieur Carceller indique que des barrières seront installées sur le pourtour de la salle polyvalente afin de sécuriser l'accès piétonnier et le déroulement des manifestations.

- **Sécurisation** : Monsieur Carceller informe qu'il a procédé, par mesure de sécurité, à la condamnation de la porte située impasse de la Rivière, donnant accès aux anciens garages municipaux.

- **Entretien du Cimetière** : Monsieur le Maire indique que la société STÉFI interviendra dès le mois d'octobre pour le nettoyage du cimetière en vue de la Toussaint. Le Conseil municipal salue cette initiative.

- **Logiciel GESCIME** : Monsieur Malbranque indique que la formation relative à la numérisation du cimetière s'est déroulée de manière satisfaisante. Le déploiement de la solution est prévu pour début 2027. Ce logiciel permettra également d'optimiser le suivi comptable de la régie des pompes funèbres.

- **Rénovation énergétique des écoles** : Monsieur le Maire rappelle que les aides demandées ont été obtenues : l'Etat avec le Fonds Vert et la Région Occitanie. Le dossier n'a pas encore été soumis à la commission départementale.
Ainsi, les travaux vont pouvoir démarrer aux vacances de Toussaint pour s'achever aux vacances de Noël.
Madame Douville de Franssu précise qu'une aide complémentaire va être demandée à EDF dans le cadre d'un dispositif Prime Rafraichissement dont pourront bénéficier les 100 000 premiers équipements demandés.

- **Attribution du marché : Mise en exploitation du forage de la Serre Pascale** : La Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du marché se tiendra le 17 septembre prochain.

- **Projet de rénovation du local des Archives** : Monsieur Saïsset présente le projet de création d'un nouveau bureau destiné à la future secrétaire générale de mairie ainsi que l'aménagement avec agrandissement des archives municipales, au 1er étage de la mairie.
Ce projet fera l'objet d'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

- **Manifestations passées et à venir** : Madame Valette énonce les manifestations passées comme le Forum des associations qui a remporté un vif succès le 5 septembre dernier, ainsi que les manifestations à venir :

- Animation autour de l'eau organisée par Mon Cruzy d'Autrefois : le 13 septembre
- Randonnée AFM TELETHON organisée par les Donneurs de sang de Cruzy/Quarante : le 27 septembre
- Marche - Octobre rose organisée par la Municipalité : le 3 octobre

- **Repas des Aînés** : Le repas des Aînés se tiendra le 17 octobre prochain. Madame Vinuelas présente le menu dudit repas élaboré par le traiteur Le Portanel (Bages). Elle indique que l'animation de cette édition sera placée sous le thème « Disco et Années 70 ».

- **« Gardons le lien »** : Monsieur Chevalier informe le Conseil que les ateliers « Gardons le lien » ont repris le 4 septembre. Ils sont animés par Marc-Antoine, jeune volontaire en service civique.

Organisés deux après-midis par semaine, ces ateliers sont destinés aux personnes retraitées et ont pour objectif de favoriser les échanges et de créer du lien social à travers différentes activités et jeux.

- **Rentrée scolaire** : Madame Douville de Franssu expose que la pré-rentrée et la rentrée scolaire se sont déroulées dans de bonnes conditions, avec un effectif de 102 élèves.
Madame la Directrice de l'école remercie la municipalité pour l'ensemble des travaux réalisés au sein de l'établissement pendant les vacances scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 00.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

